



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

PARIS, le 19 février 2010  
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES (UNU) :  
RAPPORT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ ET OBSERVATIONS  
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À CE SUJET**

**Résumé**

Conformément à la décision 129 EX/5.2.1, la Directrice générale soumet au Conseil exécutif un rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies (UNU) sur les activités de l'Université en 2008-2009. Elle présente en outre ses observations sur les travaux de l'UNU ainsi que sur la coopération entre l'UNESCO et l'UNU durant la période considérée.

Les incidences financières ou administratives des activités décrites dans le présent document restent dans les limites de l'actuel C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 21.

1. Fondée en 1973, l'Université des Nations Unies (UNU) est une communauté internationale de chercheurs qui crée et partage des connaissances et qui renforce les capacités nécessaires à la promotion de la sécurité et du développement humains. En sa qualité d'institution universitaire relevant du système des Nations Unies, elle contribue directement au progrès des connaissances relatives à la mission et aux travaux des Nations Unies, ainsi qu'à l'application de ces connaissances à l'élaboration de principes, politiques, stratégies et programmes d'action rigoureux. Avec l'indépendance intellectuelle que lui garantit sa Charte, en particulier en ce qui concerne le choix des sujets et la diffusion des résultats, l'Université est en mesure d'apporter cette contribution avec objectivité et intégrité.

2. L'UNU s'est développée jusqu'à rassembler un réseau mondial d'instituts, présents pour l'heure dans 12 pays et coordonnés par le Centre de l'UNU à Tokyo. L'Institut pour la durabilité et la paix (UNU-ISP) est le plus récent d'entre eux. Lancé en janvier 2009, il se trouve à Tokyo et suit une approche innovante et intégrée de la durabilité – qui prend en compte le changement climatique, le développement, la paix et la sécurité. En décembre 2009, le Conseil de l'UNU a décidé, avec le soutien des autorités espagnoles, de créer l'Institut international sur l'Alliance des civilisations (UNU-IIAC) à Barcelone. En outre, deux bureaux de liaison, situés respectivement à

Paris et New York et axés sur l'UNESCO et le système des Nations Unies, appuient activement le Centre de l'UNU.

3. Dans l'exercice de son mandat, l'UNU travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'avec des universités et instituts de recherche de premier plan dans le monde entier.

### **Principaux thèmes et programmes en 2008-2009**

4. L'UNU œuvre de façon systématique à mettre en pratique sa vision des choses en fixant des objectifs et en prenant des mesures spécifiques pour les atteindre. Ces objectifs se répartissent en trois catégories :

#### **(A) Développer des activités essentielles, notamment la recherche, l'enseignement et le renforcement des capacités, et diffuser et échanger des connaissances**

5. Dans cette catégorie, le renforcement de la **présence de l'UNU dans les pays en développement et les pays en transition** est un objectif important. L'UNU intensifiera sa présence et élargira son champ d'action dans les pays en développement grâce au **jumelage d'instituts**. Chaque institut de l'UNU dans un pays développé sera associé à un partenaire « jumeau » dans un pays en développement. En octobre 2009, le Recteur de l'UNU et le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Sénégal ont signé un accord concernant la création d'un Institut de l'UNU au Sénégal. Ce nouvel institut, qui constituera la structure de jumelage officielle pour la coopération entre l'UNU-MERIT et le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES), à Dakar, entreprendra des activités de recherche en économie liées à l'innovation et au développement accéléré et durable. Il proposera en outre un programme de doctorat ainsi que des modules orientés vers l'action à l'intention des responsables des administrations tant africaines qu'internationales. En outre, le Programme de l'UNU sur les études comparatives de l'intégration régionale (UNU-CRIS) a signé en novembre 2009 un mémorandum d'accord avec la Faculté de sciences humaines et sociales de l'Université de Tsinghua (République populaire de Chine) concernant la création, à l'Université de Tsinghua, d'un institut d'études comparatives de l'intégration régionale, qui sera jumelé avec l'UNU-CRIS.

6. Afin de **rendre accessible l'enseignement en salle de cours** aux personnes qui n'ont pas facilement accès à l'éducation, le studio des médias de l'UNU, en coopération avec l'UNU-IIST, l'UNU-INWEH, et l'UNU-MERIT, a officiellement lancé en 2008 son portail OpenCourseWare, qui donne librement accès aux matériels utilisés pour 15 cours. L'UNU soutient en outre des programmes d'études débouchant sur des diplômes de maîtrise de sciences et de doctorat principalement destinés aux universitaires des pays en développement.

#### **(B) Renforcer la communication et élargir le champ d'action**

7. L'une des priorités de cette deuxième catégorie d'objectifs est de resserrer les liens et la communication entre l'UNU et ses partenaires. L'UNU a donc développé la **collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies**. Le Bureau de l'UNU à Paris procède actuellement avec l'UNESCO à une évaluation conjointe du fonctionnement du Programme UNITWIN et chaires UNESCO-UNU.

#### **(C) Renouveler les structures et améliorer la qualité**

8. Dans cette troisième catégorie, il s'agit principalement de délivrer des **diplômes d'études supérieures de l'UNU**. C'est désormais possible depuis **l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 64<sup>e</sup> session, d'une résolution** amendant la Charte de l'UNU de manière à donner à l'Université le droit de « délivrer des **maîtrises, doctorats, diplômes, certificats et autres titres universitaires** selon les conditions énoncées par le Conseil dans les Statuts ». Il s'agit là d'un événement historique dans la vie relativement courte de l'UNU en tant

qu'université. C'est la première fois que l'Assemblée générale amende la Charte de l'ONU depuis son adoption il y a plus de 36 ans.

### Coopération entre l'UNESCO et l'ONU

9. Les activités conjointes entreprises par l'UNESCO et l'ONU pendant la période 2008-2009 ont concerné les domaines suivants :

10. **Éducation.** L'ONU a participé à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009, qui s'est tenue à l'UNESCO en juillet 2009 et au cours de laquelle le Recteur a présenté le thème « Internationalisation, régionalisation et mondialisation ». Une évaluation du Programme UNITWIN et chaires UNESCO-ONU est en cours. Le partenariat UNESCO/ONU à l'appui du Dialogue universitaire Asie-Afrique pour le développement de l'éducation de base en Afrique et de l'éducation au service du développement durable en Afrique, dont les capitaux de lancement ont été apportés par le Gouvernement du Japon, ouvre un autre grand domaine de coopération (voir le document 184 EX/5) ; on citera aussi la collaboration dans les domaines de l'assurance qualité dans l'éducation et de l'innovation au service de l'enseignement supérieur.

11. **Sciences sociales et humaines.** Un projet concernant la production de notes d'orientation pour aider les décideurs a été entrepris en collaboration avec le Secteur des sciences sociales et humaines ; il devrait pouvoir s'étendre à d'autres secteurs. Depuis 2009, l'ONU-CRIS, en coopération avec l'UNESCO, travaille en outre sur un projet de recherche sur la libre circulation des personnes au sein des organisations régionales, dont l'objet est d'étudier le rôle de la mobilité des personnes dans les processus d'intégration régionale du monde entier, ainsi que la coopération sur le thème des villes inclusives et viables. Le Directeur du Bureau de l'ONU à l'UNESCO a par ailleurs été rapporteur de la Commission SHS de la Conférence générale.

12. **Sciences exactes et naturelles.** Les activités conjointes ont porté sur la prévention des catastrophes, la durabilité des ressources en eau, l'Atlas mondial des mangroves, les principes directeurs pour la gestion des forêts de mangrove, le Programme international sur les changements des écosystèmes et la société (PECS), la gouvernance maritime et la biodiversité marine, ainsi que sur la gestion durable des terres arides marginales. Les deux organisations espèrent entreprendre des activités conjointes dans le cadre du suivi de la récente Conférence de Copenhague sur les changements climatiques (COP-15).

13. **Culture.** Les domaines de coopération avec le Secteur de la culture sont notamment la protection et la promotion de la diversité culturelle, la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, et le resserrement des liens entre culture et développement. Cette collaboration devrait s'intensifier avec la création prochaine, à Barcelone (Espagne), de l'Institut de l'ONU sur l'Alliance des civilisations.

14. **Communication et information.** La coopération avec ce secteur inclut la mise en place du réseau Le pouvoir de la paix, plate-forme interactive destinée à promouvoir la paix auprès des jeunes et la mise au point d'initiatives en faveur de la paix. Le kit sur la liberté d'expression, guide qui expose les concepts et questions liés à la liberté d'expression à l'intention des lycéens, est en cours d'élaboration.

15. **Conférences internationales UNU/UNESCO sur la mondialisation (qui se tiennent chaque année à Tokyo depuis 2003).** En 2008, le thème de la Conférence était : « Mondialisation et langues : mettre à profit notre riche patrimoine » tandis qu'en 2009, la Conférence intitulée « Afrique et mondialisation : tirer les leçons du passé pour créer les conditions d'un avenir meilleur » a réuni des experts de diverses disciplines et des universitaires, des responsables de l'élaboration des politiques et des représentants de la société civile. Les participants ont exposé leurs points de vue et leurs analyses de façon vivante et un dialogue s'est engagé entre cinq anciens présidents et des experts.

### **Observations de la Directrice générale**

16. La Directrice générale prend note avec satisfaction des activités menées par l'UNU au cours de l'exercice biennal 2008-2009, en particulier dans la perspective de l'édification d'une société du savoir fondée sur la coopération et la solidarité internationales.

17. Reconnaissant l'importante contribution des instituts et centres de recherche et de formation de l'UNU, la Directrice générale se félicite des initiatives du Recteur de l'Université visant à garantir une répartition plus équitable de ces instituts et centres, notamment par le biais des opérations de jumelage.

18. La Directrice générale se réjouit particulièrement de la coopération entre l'UNU et l'UNESCO décrite dans le rapport. Elle constate que la création de chaires conjointes a fourni à l'UNESCO une excellente occasion d'étendre la portée du Programme UNITWIN et chaires UNESCO dans des domaines clés relevant de la mission et des objectifs des Nations Unies, en particulier en matière de développement durable.

19. La Directrice générale prend note avec intérêt de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution conférant à l'UNU le droit de délivrer des maîtrises, doctorats, diplômes, certificats et autres titres universitaires.

20. La Directrice générale ne doute pas que la coopération se renforcera au cours du prochain exercice biennal, en particulier dans le cadre du suivi des conférences mondiales sur l'enseignement supérieur, la science et le développement durable organisées par l'UNESCO.

### **Action attendue du Conseil exécutif**

21. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 184 EX/9,
2. Reconnaissant le rôle clé de l'Université des Nations Unies (UNU) en tant que passerelle entre la communauté universitaire internationale et les Nations Unies,
3. Reconnaissant en outre l'excellente qualité des relations qui se sont développées entre l'UNU et l'UNESCO au fil des ans,
4. Exprime sa satisfaction quant au développement du programme et des activités de l'Université des Nations Unies ;
5. Prend note avec satisfaction de la participation active accrue de l'Université des Nations Unies aux programmes et activités de l'UNESCO, notamment au Programme UNITWIN et chaires UNESCO-UNU ainsi qu'aux conférences mondiales sur l'enseignement supérieur, la science et le développement durable ;
6. Souligne la nécessité d'une collaboration durable entre l'UNESCO et l'UNU dans leurs domaines d'expertise et de compétence conjoints ;
7. Invite l'UNU à poursuivre la mise en œuvre du jumelage des instituts, en particulier en Afrique ;
8. Invite en outre la Directrice générale à communiquer au Président du Conseil de l'UNU le contenu de la présente décision.